

Projet de territoire du Pays Rhénan

Une vision stratégique, globale et transversale partagée de
notre territoire à l'horizon 2030



Table des matières

1. Portrait synthétique du territoire.....	3
2. Stratégie de développement du territoire.....	5
3. Déclinaison par thématique	
3.1. Axe stratégique 1 : Attractivité du territoire.....	9
3.2. Axe stratégique 2 : Aménagement du territoire.....	18
3.3. Axe stratégique 3 : Mobilités locales et accessibilité au territoire.....	22
3.4. Axe stratégique 4 : Environnement et énergie	26
3.5. Axe stratégique 5 : Services aux habitants.....	31
3.6. Axe stratégique 6 : Coopération et communication.....	37

Annexes

1. Profil du territoire.....	39
------------------------------	----

Le Projet de territoire permet d'organiser un programme d'actions locales en fonction des besoins des habitant(e)s, des ressources du territoire et des enjeux auxquels il est confronté.

Il s'inscrit dans une vision partagée par les acteurs et vise à renforcer l'efficacité et la durabilité qui vont accompagner la mise en œuvre globale du Projet. Les objectifs prioritaires devront permettre de maintenir la stabilité budgétaire et financière, d'optimiser l'utilisation de l'existant et des ressources et d'engager les nouveaux projets.

Il s'agit de conforter des politiques déjà existantes et mises en œuvre par le Pays Rhéna n autour d'objectifs généraux qui doivent continuer de guider l'ensemble des projets et interventions à savoir :

- Promouvoir le développement durable
- Renforcer de manière maîtrisée le dynamisme et l'attractivité à tous les niveaux
- Préserver et améliorer la qualité de vie et de l'environnement
- Garantir des emplois durables et de qualité pour la population
- Améliorer l'accessibilité pour tous au développement économique, à l'emploi, aux équipements et aux services

L'objectif final est d'organiser la transition du territoire vers un modèle de développement plus équilibré, plus durable et plus résilient.

Le projet de territoire s'articule autour de 6 grandes orientations politiques, fondement d'une stratégie commune basée sur des valeurs transversales telles que la solidarité, la transition, l'exemplarité ou encore l'équilibre territorial.

1. PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE



Le territoire est marqué par une histoire du développement économique et des bords du Rhin qui a forgé son identité. Il constitue un espace à dominante rurale à proximité de secteurs très urbanisés au Sud (métropole de Strasbourg), à l'Ouest (secteur d'Haguenau) et au Nord (métropole de Karlsruhe). Cette situation explique son caractère multipolaire (37 000 habitants, 4 communes de près de 5000 habitants en quête de centralité). La commune de Drusenheim, centrale, bénéficiera d'une maison de services labellisée France Services d'ici mi 2022.

Les échanges avec les territoires limitrophes sont nombreux. Les échanges Nord-Sud sont importants en raison de l'organisation Nord-Sud des moyens de transports : les « trois R » (le Rail, le Rhin et la Route) et de l'aire métropolitaine entre Strasbourg et Karlsruhe.

La population croît plus vite que dans le reste du Bas-Rhin. Le SCoT de la Bande Rhénane Nord intègre une perspective démographique d'environ 63 800 habitants sur 20 ans (soit de l'ordre de 11 000 habitants supplémentaires). Cette perspective démographique est avancée en raison de la

volonté politique de poursuivre un accueil de populations nouvelles dans le cadre d'un développement économique important (trois pôles économiques majeurs sont positionnés dans le SCoT).

Le territoire est situé sur l'axe de la dorsale Paris - Munich, et Milan-Francfort (Nord-Sud) traversés par l'autoroute A4 et sa prolongation (axe Paris- Strasbourg - Karlsruhe). La multimodalité, aussi parfois appelée les « trois R » (Rail, Rhin, Route) est un atout du territoire.

Le territoire va être impacté, de manière plus ou moins importante, par des projets se développant à proximité. Le premier d'entre eux est l'ouverture prochaine du GCO (Grand Contournement Ouest) dont les travaux devraient s'achever très prochainement avec la mise en place d'une ZFE par l'Eurométropole et en même temps, la transformation de la M35. En effet, le territoire identifie comme enjeu le traitement de la M35 où convergent les liaisons cyclables reliant Herrlisheim à Bischwiller et Gamsheim à Weyersheim et une demande forte de protection des habitants du bruit, sujet prégnant tout le long du linéaire pour permettre de préserver les résidents de nuisances potentielles (merlons, bruit, etc.). Pour finir, il convient de se pencher sur le devenir ou l'amélioration des aires de repos existantes : l'aire de Roeschwoog et les deux aires en vis-à-vis à Kilstett (Landgraben et Pfeffermatt).

L'objectif est par conséquent également de faciliter les échanges Nord-Sud, l'amélioration du maillage local et un renforcement de la ligne TER Strasbourg – Lauterbourg et la création d'un Réseau Express Métropolitain. L'amélioration des services aux voyageurs TER (fréquences, cadencements) de la Communauté de Communes est un enjeu à traiter afin de faciliter l'accès aux zones d'emplois de proximité pour les habitants du territoire et pour inverser certains flux pour les actifs venant travailler dans le territoire. Des efforts importants sont réalisés avec la Région Grand Est sur l'accès aux gares (stationnement vélos et voitures, près de 200 places créées entre 2019 et 2022).

La réactivation de la ligne ferroviaire Saarbrücken-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe portée par l'Eurodistrict PAMINA permettra de remettre en service une connexion entre la France et l'Allemagne qualifiée de « lien manquant » par la Commission Européenne et bénéficiera aux entreprises du territoire.

Territoire attractif du point de vue résidentiel et économique, la position frontalière est à positiver autant du point de vue touristique qu'économique. Le territoire confirme le caractère industriel de la zone d'emploi. Intégrée dans la dynamique de territoire d'Industrie de l'Alsace du Nord, la ZAC Axioparc qui dispose d'un foncier commercialisable d'une surface d'environ 100 ha est classée en tant que site clé en main (parmi les 10 premiers sites reconnus en France). En raison de la présence du village de marques, l'emploi salarié dans le commerce est sur-représenté (700 emplois engendrés). Le commerce local de proximité peut limiter l'évasion commerciale vers l'Allemagne.

Si la population croît plus vite au Pays Rhénan que la moyenne départementale (+ 1.9% entre 2012 et 2017 contre + 1.5% au niveau bas-rhinois – Source CAF), elle vieillit également plus rapidement (+ 2.4% des 60 ans et plus contre + 2.1% à l'échelle départementale). En parallèle, la part des moins de 20 ans recule : - 1% entre 2012 et 2016.

La structure familiale majoritaire reste le couple avec enfants à près de 60%.

2. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Stratégie à l'échelle régionale

La localisation du territoire pose des enjeux d'aménagement à différentes échelles : régionales et transfrontalières avec un engagement au sein de démarches de coopération (Rhin Supérieur) ou d'actions transfrontalières (programme MORO Planspiel porté par la Région – en cours).

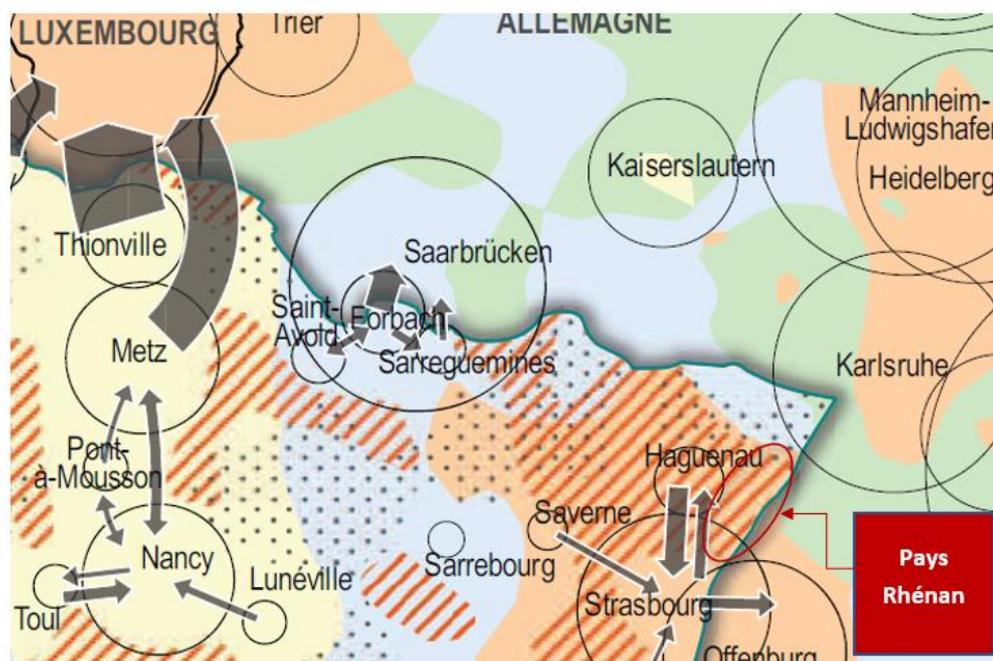
Sa situation au cœur de l'espace PAMINA (l'un des espaces de coopération du Rhin Supérieur) implique que des politiques soient initiées sur ces différents espaces et portées par différents acteurs.

Fragilisée par les mutations économiques et les effets conjoncturels transfrontaliers, la Communauté de Communes s'est notamment associée à la démarche Territoire d'Industrie qui a fait l'objet d'une mobilisation de l'ensemble de ses forces vives et de la mise en œuvre de politiques de développement en faveur de l'emploi, du maintien et du développement d'un niveau de services adapté aux attentes de la population, et du soutien à une approche volontaire de gestion environnementale.

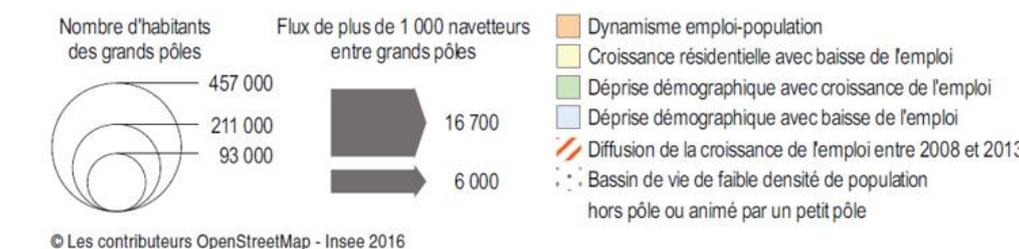
D'autres domaines font l'objet d'une démarche à une échelle supérieure (exemple dans le domaine de la santé et du Groupement Hospitalier Territorial (GHT) en lien étroit avec le PETR de l'Alsace du Nord).

Ces engagements témoignent d'une affirmation du lien entre territoire et projets définis dans les axes du contrat puis déclinés en objectifs stratégiques et en objectifs opérationnels.

La Communauté de Communes poursuit et renforce ces dynamiques en s'appuyant sur le Pôle Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane Nord qui porte le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bande Rhénane Nord. Il s'agit bien évidemment de déterminer une vision stratégique commune de l'aménagement à long terme sans nier les aléas environnementaux ou les risques naturels et sans sous-estimer le pari fort du développement économique porté par la proximité de l'Allemagne, première puissance économique et industrielle européenne, et la position entre deux grandes métropoles (Karlsruhe – Eurométropole).



Le Pays Rhénan, un territoire dynamique dans l'Aire métropolitaine entre Strasbourg et Karlsruhe.



Le PETR de la Bande Rhénane Nord met en place un Plan Climat à cette échelle et un service d'accompagnement à la rénovation énergétique sur l'ensemble de ce territoire en lien avec la société Oktave et avec le soutien de la Région Grand Est (dispositif SARE).

L'adhésion des deux Communautés de Communes au Projet d'Intérêt Général Renov'Habitat 2020-2023, porté par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de la délégation des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat, sera envisagée.

Les mobilités sous toutes leurs formes constituent un enjeu à l'échelle de la Bande Rhénane affichée dans le projet de territoire à cette échelle. Une réflexion va s'engager rapidement pour cerner si les deux EPCI délèguent la compétence LOM acquise au 1er juillet 2021 au PETR.

Grâce aux futurs dispositifs territoriaux mis à disposition par l'État, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes pourra traduire ses stratégies pluriannuelles en actions, soutenir les porteurs de projets associatifs, économiques et institutionnels dans leurs démarches ponctuelles et s'engager à leur côté dans une politique partenariale plus efficace et globale.

Le Pays Rhénan propose d'abord de décliner sur des projets publics imminents (2021 puis 2022-2025) ses politiques locales de développement.

Stratégie du territoire

Le projet des élus – la feuille de route Horizon 2030

En référence au principe de subsidiarité entre communes et intercommunalité qui stipule qu'on agisse dans chaque domaine à l'échelon le plus efficace et le plus pertinent, le projet du Pays Rhénan appelle au soutien renforcé aux initiatives locales ou intercommunales lorsque celles-ci sont les mieux adaptées. La légitimité intercommunale passe par l'intercommunalité comme véritable outil permanent au service du territoire et des communes.

Piloté par les élus, ce projet de territoire offre une vision collective, partagée et prospective à partir d'un projet de territoire du Pays Rhénan centré autour de 4 piliers du développement durable :

- Protéger, valoriser l'environnement, aménager durablement le territoire, favoriser la mobilité
- Mener une politique de développement économique
- S'investir dans un développement touristique global
- Développer le lien social et les services à la population à l'échelle du territoire

en s'appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs (collectivités, État, entreprises, chambres consulaires, associations, habitants..), et sur les démarches territoriales déjà engagées : PADD d'un SCoT ou PLUI, PCAET.

En effet, le Plan Climat règlementaire (PCAET) adopté fin 2020 vient appuyer cette feuille de route de manière transversale et globale. Il convient de rappeler que la Communauté de Communes du Pays Rhénan est la deuxième Communauté de Communes bas-rhinoise à adopter un PCAET règlementaire.

Ainsi donc, dans la continuité de la vision partagée dans le contrat de ruralité signé en 2017, à la sortie des années particulières 2020-2021 dont il faudra encore faire ressortir la synthèse et l'expérience acquise avec une meilleure prise de recul, il en ressort la définition d'un projet de territoire auquel la Communauté de Communes, les communes, les associations seront appelées à participer pour la mise en œuvre dans une perspective évolutive de relance et de transition. Cette perspective pourra se construire autour des quatre axes précisés ci-dessus.

La capacité d'action de la Communauté de Communes du Pays Rhénan repose sur ses 17 communes et 37 000 habitants avec une dimension qui lui permet d'envisager un projet global, durable et solidaire.

Sa dimension et son positionnement lui permettent de gagner en efficacité et en solidarité dans un bassin de vie pertinent, notamment d'un point de vue économique, commercial et résidentiel : situé le long du Rhin avec une évasion commerciale importante vers l'Allemagne, elle dispose à la fois de bourgs-centres à conforter et de villages au sein desquels le maintien des rares commerçants et artisans existants reste un enjeu vital du point de vue de l'aménagement du territoire, de l'emploi et de la cohésion sociale et territoriale.

3. DECLINAISON PAR THEMATIQUE

En lien avec son histoire et son identité de « bords du Rhin », de positionnement géographique des 3 R (Route, Rail, Rhin) la Communauté de Communes a souhaité se lancer dans la démarche d'un Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE). Ce choix a été acté au conseil communautaire du 7 juin 2021.

Le projet de territoire permet notamment de soutenir les projets dans le respect des axes de développement et d'aménagement proposés dans 4 axes (Développement de l'attractivité, transition écologique et énergétique, mobilités locales et accessibilité au territoire, cohésion sociale et accès aux services publics et marchands et aux soins). Il a également été élaboré de manière à intégrer progressivement l'ensemble des autres contrats de développement local existants ou à développer (tant au plan de l'État qu'au plan territorial : Territoires d'Industrie, POCE...).

Il définit les conditions et les actions à réaliser en matière de développement de l'attractivité, d'aménagement de l'espace, d'écologie et notamment de transition écologique.

Ces objectifs ont été ensuite affinés avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé en novembre 2019 qui a permis de rassembler les élus autour d'une vision commune (ateliers thématiques, conférence des maires élargie à l'ensemble des élus du territoire, conférence des maires) et d'associer largement les Personnes Publiques Associées et les forces vives du territoire dans le cadre de la concertation.

Ils ont été ensuite affinés avec l'élaboration du PCAET règlementaire approuvé en septembre 2020 qui a permis de rassembler les élus, les partenaires - Personnes Publiques Associées et un club climat constitué par les volontaires du territoire dans le cadre de la concertation.

Par ailleurs, de nouveaux contextes économiques, sociétaux, environnementaux apparaissent depuis 2020 faisant évoluer les attentes de la population : la création d'un conseil intercommunal des jeunes, un conseil de développement à l'échelle du PE'IR de la Bande Rhénane déclinable à l'échelle de la Communauté de Communes ont pour objectif d'y répondre.

AXE 1 : Attractivité du territoire

La Communauté de Communes compte 9.6 entreprises pour 100 habitants au 1^{er} juillet 2021 (Répertoire SIRENE) avec un nombre total de 3540 entreprises. Au 1^{er} janvier 2021, elle compte 548 petites et moyennes entreprises au sens de la nomenclature INSEE. En 2018, près de 20% des emplois de l'EPCI étaient de la catégorie industrielle. Au 1^{er} janvier 2021, la part des entreprises de moins de 3 ans était de 20% correspondant à la moyenne départementale hors métropole. En 2010, 2 898 m² de locaux d'activités, toutes activités confondues, ont été autorisés pour la Communauté de Communes contre 10 373 m² en 2020 (tendance lourde en augmentation en 10 ans). Sur la période 2010-2020, 10% des locaux autorisés sont des locaux destinés au commerce, 17% à l'industrie.

Ces données permettent donc de témoigner de la croissance et du dynamisme économique du territoire et de la stratégie foncière d'aménagement. Il convient de poursuivre et de renforcer ces tendances notamment par le déploiement Axioparc.

Les collectivités souhaitent prioritairement conforter le développement économique du territoire

- en transformant une friche en parc d'activités,
- en renforçant le développement touristique,
- en soutenant le commerce et l'artisanat fragilisés par l'évasion commerciale,
- en soutenant la démarche d'Indication Géographique Protégée pour les Poteries d'Alsace.

Pour mémoire - Transformer une friche en parc d'activités à l'échelle du Rhin Supérieur

S'agissant d'une ancienne raffinerie en friche depuis plusieurs dizaines d'années mais dont la collectivité ne dispose de la maîtrise foncière que depuis près de 2 ans, le projet majeur à l'échelle du SCoT peut rentrer dans une phase de concrétisation.

Une concession d'aménagement a été confiée à la société Axioparc.

Ce site fait partie des 12 premiers sites nationaux de plus de 50 hectares « CLÉS EN MAIN » retenus pour la relance industrielle en 2020.



AXE - ASSURER LA VOCATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE ET L'EMPLOI PAR DES ZONES D'ACTIVITES DE QUALITE

Pour l'adaptation des zones d'activités aux enjeux règlementaires (PLUi, SCOT, SRDEII, PPRi...), la Communauté de Communes devra réaliser conformément à la Loi Climat et Résilience **un inventaire des zones d'activités** avec leur taux de vacance d'ici 2022.

La Communauté de Communes est amenée à créer, aménager et entretenir les zones d'activités. Outre la **veille, observation de l'économie** du territoire en lien avec les entreprises des secteurs de l'artisanat, de l'industrie et du tertiaire, l'écoute des entreprises sur leur besoin d'évolution, d'autorisations... la Communauté de Communes mènera une **stratégie foncière des terrains économiques pour éviter toute spéculation des entreprises** (état des lieux, estimation, négociation, cession, vocation du terrain...).



Le développement des zones d'activités

La priorité est le devenir industriel de la ZAE AXIOPARC : Son devenir industriel constitue un enjeu majeur pour le territoire en termes d'aménagement du territoire, de développement économique et de création d'emplois directs et indirects.

Exemples :

Compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC annuel...), instruction des agréments, suivi et contrôle de l'activité d'Axioparc conformément au traité et à ses évolutions possibles par avenant.

Suivi de l'Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale et de la mise en oeuvre par Axioparc des compensations environnementales – mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE).

Le second projet d'envergure concerne **l'extension de la ZAE de Kilstett** (près de 6 hectares) compte tenu de la demande des entreprises déjà implantées dans la zone. A cet effet, seront engagés des études de faisabilité, opérationnelles, financières (ex-ZAE Kilstett), l'élaboration des dossiers

réglementaires, les autorisations d'urbanisme (volet économique) et l'aménagement des réseaux et des voies avant commercialisation.

De nombreux travaux d'aménagement et d'entretien sont prévus dans le cadre d'un **programme pluriannuel de voirie** des ZAE : Finalisation de la rue Alfred Kastler ZA HERRLISHEIM, finalisation de la rue ZA ROUNTZENHEIM-AUENHEIM, finalisation de la rue ZA SESSENHEIM, extension de la ZA SESSENHEIM, extension Nord Est ZA KISLTET'T. Une attention particulière sera apportée à la **qualité des ZAE** et à leur mobilisation d'un plan d'actions ambitieux du plan climat en allant vers les réseaux de chaleur, la filière solaire et photovoltaïque



Le développement d'une **image qualitative des zones économiques** dans leur ensemble passe par une bonne communication, Communication – Promotion des zones d'activités à mettre en œuvre et la signalisation.

<p>DRUSENHEIM ZONE D'ACTIVITES HERDLACH</p> <p>Vous Êtes ICI</p> <p>ZONE ARTISANALE ZONE INDUSTRIELLE</p> <p>DECHETTERIE</p> <p>Vers SOUFFLENHEIM GALLERENHEIM ALLEMAGNE Vers HERRLISHEIM Vers AIS STRASBOURG LAUTERBOURG</p>	<p>RUE Gay LUSSAC</p> <ul style="list-style-type: none"> • HOFFMANN GROUP • EBV MOTORS • POINT S • TERRA CLEAN <p>RUE Emile HAUG</p> <ul style="list-style-type: none"> • RESTAURANT LA CIGOGNE • STORIG MARIK 	<p>RUE Georges WENGER</p> <ul style="list-style-type: none"> • BAUSINGER • DESTRIBOIS • RSP FRANCE • CERAC • SCHNEIDER ENTREPRISE • MENUISERIE BERLING • SYSTEM CHAPE • SECURITEST • ATELIERS MUNICIPAUX
---	--	--

Exemples :

- Inventaire et suivi des ZAE – Observatoire
- Validation d'une stratégie foncière des terrains économiques (friche, classement PLUi...)
- Aménagement et commercialisation de l'extension de la ZAE de Kilstett
- Aménagement – entretien des zones existantes
- « Verdissement » des ZAE (photovoltaïque, mobilités et accessibilité, réseaux de chaleur...)
- Promotion – site internet – réseaux et signalisation sur site

Vers une meilleure image qualitative des zones d'activités

L'accès au numérique et à la connexion au téléphone mobile constituent aujourd'hui un impératif pour le développement économique des territoires en général et des zones d'activités en particulier. Ainsi, l'amélioration de la couverture du territoire en Très Haut Débit (THD) et en téléphonie mobile doit contribuer à l'installation et au maintien d'activités sur le territoire.

Le déploiement du THD par Rosace, qui incombe à la Communauté de Communes avec une compétence entièrement transférée dans ce domaine (pour un coût de 175 € par prise) et la Région avec le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique par lequel l'Etat et le Département du Bas-Rhin, est quasi terminé (fin 2021). Une grande partie du territoire est ainsi intégrée à l'étape de la tranche ferme du plan de déploiement, soit d'ici fin 2021. Les communes de Gamsheim, Drusenheim, Herrlisheim engagées avec SFR Numericable feront l'objet d'un déploiement numérique par Orange qui déploie sur ses fonds propres et donc pour 0 € pour la Communauté de Communes.

Par solidarité, la Communauté de Communes pourrait prendre en charge des frais de dépose du réseau de SFR Numericable si les communes devaient, après prolongation, ne pas céder le réseau à SFR Numericable et ne pas avoir d'alternative.



Exemples :

Organisation du développement numérique de toutes les zones d'activités : fibre optique, 5G dans le cadre de la politique Territoires d'Industrie
Finalisation du déploiement de Rosace et de la mise en œuvre du plan de déploiement selon le Schéma Régional (175 €/prise)

Soutien aux communes de Gamsheim – Herrlisheim – Drusenheim : dépose des infrastructures par les communes avec une aide de la Communauté de Communes.

L'accompagnement de la dynamique économique territoriale

La Communauté de Communes pourra apporter son soutien aux dispositifs et aux structures de création de pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises, ateliers relais, espaces de coworking... Axioparc, Région Grand Est, ADIRA, Relais d'entreprises, Alsabail. Cela peut passer par une réflexion sur l'intégration d'un tiers lieu par une étude de faisabilité et un inventaire des locaux vacants ADIRA / communes / entreprises ZAE et l'accueil d'entreprises dans la MSAP.

L'animation économique du territoire visera le soutien et l'accompagnement aux projets d'entreprises grâce à l'animation de réseaux :

il s'agit de développer un écosystème industriel local grâce à des partenaires et à l'adhésion à des réseaux d'entrepreneurs (Territoire d'Industrie...) ADIRA, Pamina Business Club, Club des développeurs Eco Région Grand Est etc...) et des partenariats – Région Grand Est : SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation) – POCE (Pacte Offensive Croissance Emploi) et Réseau d'animateurs économiques Région Grand Est.

Au niveau local un partenariat – Initiatives Alsace du Nord est projeté à compter de 2022.

Initiative France est le 1er réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise. Une rencontre ou un événement pourrait être organisé en direction des entreprises (thème à définir).

Le soutien et l'accompagnement à la création et au maintien du commerce et de l'artisanat se fera au travers l'Office de Tourisme.

Exemple : Le salon du commerce et de l'artisanat (OT / UPER), une action de communication pour encourager l'évolution des circuits agricoles courts (OT / UPER / CCI / CMA), la promotion de la poterie locale et le soutien à l'association des potiers.

Exemple : La démarche de l'Indication Géographique Protégée (IGP) OT / CeA / Commune de Soufflenheim.



Exemples :

Réflexion sur l'intégration d'un tiers lieu

Suivi SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation) - POCE

Partenariat - Initiatives Alsace du Nord

Rencontres d'entreprises

Association des potiers

En 2018, le taux de chômage au sens de l'INSEE était de 8% contre 13% au niveau national. Le nombre d'actifs occupés par un emploi dans la commune de résidence est de 2.2 et montre le caractère résidentiel du territoire. L'objectif du projet de territoire est de réduire ce ratio et d'inverser la tendance grâce au développement économique renforcé du territoire.

Il s'agit de veiller sur le fait que le développement des ZAE et notamment d'Axioparc et plus largement le développement économique du territoire permettraient d'augmenter le nombre d'actifs sur le territoire, d'attirer de jeunes cadres et d'y maintenir les jeunes actifs.

Soutenir l'emploi - Participation au maintien et au développement de l'emploi

La Communauté de Communes travaillera en partenariat avec l'Etat et avec Pôle Emploi pour la mise en place d'un bureau de l'emploi au sein de la maison de services, ce qui nécessitera de se rapprocher du besoin des entreprises qui s'implantent dans la ZAE Axioparc. Une analyse des besoins en matière de filière formation en lien avec l'accueil et les nouvelles entreprises dans la ZAE Axioparc pourra se mettre en place. La Communauté de Communes joue également un rôle lors d'évènements ou de crises comme par exemple dans l'accompagnement et le soutien des entreprises durant la crise sanitaire - via le fonds résistance de la Région Grand Est.

Exemple : Analyse du besoin d'entreprises en matière de formation et d'emploi
Maison de Services – Lieu d'accueil pour des rencontres employeurs – demandeurs d'emploi.
Présence d'un bureau Emploi dans la Maison des services

AXE - S'INVESTIR DANS UN DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE GLOBAL ET TRANSFRONTALIER

Renforcer la mise en marché touristique du territoire

La Communauté de Communes souhaite structurer et contribuer à qualifier l'offre (incitation des hôtels et campings au classement, qualification des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes...) ; afin de toujours mieux recevoir la clientèle et améliorer la qualité des prestations touristiques en France - l'Etat a créé la marque Qualité Tourisme. D'une manière générale, la Communauté de Communes souhaite en relation avec l'Agence d'Attractivité d'Alsace et l'Agence Alsace Destination Tourisme y contribuer et soutenir la qualité engagée pour la satisfaction de la clientèle dans l'hôtellerie, les campings, les loueurs d'anneaux (emplacement pour bateau dans un port de plaisance), la restauration, les offices de tourisme, les lieux de visite et les activités de pleine nature. Face à la multiplicité de l'offre, du développement des réseaux sociaux et du numérique, les clients ont de plus en plus besoin de signes de reconnaissance des établissements qui offrent des prestations de qualité, que les clients peuvent choisir en toute confiance. La Communauté de Communes s'est engagée dans cette voie.

Exemple : L'Office du tourisme intercommunal, bras droit au service de la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle de développement.

L'Office de Tourisme (OT) est un acteur de proximité : en fonction des spécificités et de la notoriété touristique et de la destination « Rhin » une convention triennale est signée entre la Communauté de Communes et l'Office et entre la Communauté de Communes et l'association Passage 309. Cette dernière bénéficiera d'une singularité grâce à la gouvernance transfrontalière.



**La zone de loisirs le Staedly à Roeschwoog
(près d' 1 million d'euros investi de 2017 à 2020)**

Concernant la zone de loisirs du Staedly, il convient de mener une étude stratégique de positionnement qui tiendra compte des évolutions de la demande des touristes, de l'évolution de l'offre touristique en Alsace du Nord et des contraintes techniques liées aux aléas inondation.



Valoriser le potentiel du tourisme d'itinérance

Itinéraires doux, liaisons douces, voies douces sont autant d'appellations pour faire référence à des aménagements favorisant les modes de déplacements non motorisés, dans un contexte où la mobilité est croissante et où l'usage de la voiture reste prépondérant (cf. axe sur les mobilités). Le développement des modes doux répond à plusieurs enjeux : environnementaux et énergétiques, mais aussi sociaux et de santé publique et pour finir également touristiques.

Favoriser la marche à pied ou le vélo, c'est réaliser des aménagements adaptés, mais c'est aussi planifier et organiser un maillage cohérent en lien étroit avec l'organisation des bourgs centres et des villages, l'articulation avec les autres modes de transports (TER notamment), la trame paysagère et écologique du territoire. Le schéma directeur des itinéraires doux vise à écrire ce cadre général à l'échelle du territoire, afin d'encourager à l'usage des modes doux que ce soit pour une pratique de promenade et de loisirs ou dans le cadre des parcours fonctionnels du quotidien. Le schéma des modes doux se fera en relation avec l'animation mobilité et en lien avec le schéma des voiries. Du point de vue touristique ou des visiteurs, il s'agit de structurer en destination de courts séjours, en complétant l'offre. Autant au niveau régional que départemental, le territoire a mis en évidence la nécessité de structurer et de développer le tourisme d'itinérance (notamment cyclo-touristique abordé dans le schéma des voiries et au travers des nombreuses initiatives très volontaires de la Collectivité européenne d'Alsace et des communes (cf. l'axe sur les mobilités). De manière cohérente il viendra s'y greffer une offre facilement accessible (territoire plat), familiale sur la thématique pédestre. Un schéma d'ensemble et décliné est prévu avec une mise en œuvre dans les trois années à venir.

Exemples :

Dynamisation des réseaux de sentiers pédestres et de promenade avec balisage, entretien des sentiers, harmonisation de la signalétique, 2^{ème} vague de déploiement de relais d'information service (RIS) et des cartes pédestres au verso.



Création d'un maillage touristique – Voie nord sud (route de service VNF) – cf. « axe sur les mobilités » avec les liaisons vers les villages transverses



(source VNF)

Valorisation des passages transfrontaliers

Une étude est en cours par l'association Passage 309 – la Communauté de Communes participe à cette étude.

Exemple : Etude de Structuration de l'espace écoparc touristique rhénan transfrontalier sur le passage du Rhin à Gamsheim.



AXE 2 : Aménagement du territoire

AXE – PLANIFIER UN URBANISME DURABLE DU TERRITOIRE

De 2010 à 2018, la population du territoire est passée de 35 137 habitants à 36 627 habitants soit une évolution de 4% sur la période (la population s'élevait à 24 052 habitants en 1968).

Les nouveaux arrivants ont majoritairement entre 25 et 54 ans. La catégorie « cadre et profession intellectuelle » a évolué de 33% entre 2008 et 2018 (employés + 9%, ouvriers - 11%). La part des habitants de 15 ans et plus ayant un niveau inférieur au bac est plus élevée dans le nord du territoire que dans le sud.

54% des logements sont des 5 pièces ou plus (contre 35% au niveau national).

La surface moyenne des logements autorisés est de 106m² (comme dans le Bas Rhin hors l'Eurométropole). Sur la période 2018-2020, le nombre de logements autorisés chaque année est de 17 pour 1000 logements ce qui montre un fort dynamisme (au-dessus de celui du Bas-Rhin hors l'Eurométropole). Le taux de vacance est faible.

Ces données montrent l'enjeu d'un territoire dynamique avec de fortes pressions nécessitant une approche croisée avec le cadre de vie, l'environnement et les risques (notamment inondation).

Le projet de territoire à travers les évolutions du PLUi

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) permet à la fois de définir la logique d'ensemble d'aménagement du territoire et de prendre en compte les besoins des communes en matière de développement et de prise en compte de l'environnement.



La gestion, l'évolution et le suivi du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) feront l'objet de modifications, de révisions allégées, d'une révision du PLUi à la suite de la loi Climat et

Résilience et pour décliner le Plan Climat. Le bilan du PLUi se fera à 6 ans (2025). Le(s) Plan(s) de Prévention des Risques d'Inondation / Risques Technologiques nécessitent un suivi en relation avec les communes ; une réflexion peut s'engager sur les besoins et les attentes d'un service instructeur des autorisations d'urbanisme. Un état annuel des autorisations d'urbanisme sera mené avec l'ATIP et le droit préemption urbain permet également à la collectivité en lien avec l'ATIP de mieux appréhender les évolutions du territoire.

Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique Intercommunal (SIG)

Cet outil sera mis en place au sein de la MSAP et pourra apporter un soutien technique aux communes.

Mise en place d'une politique d'animation sur l'urbanisme durable

Outre l'organisation du débat annuel sur les politiques de l'urbanisme avec l'ATIP, une animation thématique permettra l'accompagnement opérationnel aux projets d'aménagement des communes ; un accompagnement et des études en urbanisme opérationnel, des projets stratégiques ou complexes sur le territoire permettront également des réflexions sur la fiscalité (taxe d'aménagement, PUP etc...).

Il convient également de poursuivre le travail partenarial avec la profession agricole au-delà du PLUi et du PCAET - Etudes agricoles ERC (éviter, réduire, compenser); un partenariat avec les acteurs concernés (Chambre d'agriculture...) pourrait se mettre en place conformément aux engagements pris lors de l'élaboration du PLUi.

Acquisition, gestion et cession de réserves foncières intercommunales

Il s'agira de définir une doctrine propre à la Communauté de Communes en la matière dont l'objectif premier est d'éviter toute spéculation financière des entreprises.

Il convient en cet effet, d'inciter les entreprises cherchant à se séparer de leur bien à rechercher un repreneur économique. A défaut, la Communauté de Communes, lorsqu'il s'agit d'un terrain à vocation économique, pourra prioritairement l'acquérir et trouver un accord sur son devenir (vocation économique ou résidentiel).

Ainsi, la stratégie foncière nécessaire à l'exercice de la compétence économique reste à construire tout comme la stratégie sur les friches en regard de la division par 2 de la consommation foncière entre 2021 – 2031 pour atteindre l'objectif zéro artificialisation net à l'horizon 2050.

Après transformation du site de TCR à Kilstett en vocation habitat, à la suite de la déclaration de projet menée par la commune et mise en compatibilité, il y aura une rétrocession du terrain par la Communauté de Communes à la commune.

Nouvelles démarches partenariales dans le cadre de la politique de l'habitat

Une analyse des besoins du territoire en matière d'habitat (évolutions sociologiques...) doit être menée ainsi qu'une étude de la faisabilité d'un plan local de l'habitat en cohérence avec le développement de la ZAC source d'augmentation importante du nombre d'actifs sur le territoire.

D'autres sujets comme la sauvegarde de l'habitat patrimonial (maisons alsaciennes) – prise en compte dans le PLUi émergent.

En outre, à la croisée de la transition énergétique et de la politique sociale, le programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat (volet social) de la Collectivité européenne d'Alsace pourra se déployer au travers de permanences au sein de la maison de services.

AXE – DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES

Voirie – Réseaux d'intérêt communautaire et programme d'investissement

La réalisation d'un état des lieux, par le cabinet d'études IMMERGIS, permettra de se positionner sur la mise en place d'un schéma intercommunal de voirie en vue d'une prise de compétence (objectif 2022).

La voie de service de VNF fera l'objet d'une convention de superposition d'affectation pour que la Communauté de Communes puisse l'ouvrir à la circulation et faire les aménagements nécessaires aux nouveaux usages.



(source VNF)

Dans ce cadre, le Réseau Cyclable d'intérêt communautaire et touristique sera défini pour une mise en œuvre progressive et volontaire, ambitieuse du schéma cyclable.

Le cas échéant, le transfert à l'intercommunalité de la compétence « voiries structurantes » et la mise en place de commissions locales permettront aux maires de continuer à définir les investissements à réaliser.

Création d'une Aire de Grand Passage (AGP)

L'ouverture étant prévue en 2022, la Communauté de Communes sera amenée à gérer l'accueil à compter de 2022. Les groupes seront orientés autant que possible vers cette aire.

Schéma de couverture numérique du territoire et création du réseau FTTH en accompagnement du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) d'Alsace.

D'ici 2022 l'ensemble du territoire aura connu le déploiement de la fibre optique à 100% des boîtes aux lettres.

Préalable : L'accès au numérique et à la téléphonie mobile constituent aujourd'hui un impératif pour le développement économique des territoires en général et des zones d'activités en particulier. Ainsi, l'amélioration de la couverture du territoire en Très Haut Débit (THD) et en téléphonie mobile doit contribuer à l'installation et au maintien d'activités sur le territoire.

Ce territoire est concerné par le déploiement du THD qui lui incombe avec une compétence intercommunale entièrement transférée dans ce domaine (pour un coût de 175 € par prise) et la Région avec le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique au travers duquel l'Etat et le Département du Bas-Rhin se sont fortement mobilisés. Une grande partie du territoire est intégrée à l'étape de la tranche ferme du plan de déploiement, soit d'ici fin 2021.

La Communauté de Communes participe à hauteur de 175 €/prise au déploiement régional par Rosace.

Exemples :

Etude, investissement et gestion d'infrastructures portant sur l'aménagement numérique en accompagnement du schéma territorial d'aménagement numérique (SDTAN) d'Alsace ;
Finalisation du déploiement de la tranche ferme (14 communes) ;
Déploiement de la fibre dans la tranche conditionnelle (Gambenheim, Herrlisheim, Drusenheim) -
Mise en œuvre de la convention avec Orange d'ici fin 2022 ;
Mission d'accompagnement et de conseil aux démarches de négociation des communes câblées SFR/Numéricable confiée à un avocat et soutien financier à la dépose du réseau si utile ;
Communication à prévoir lors de la fin du déploiement sur l'ensemble du territoire ;
TV locale - extension à l'échelle intercommunale.

AXE 3 : Mobilités locales et Accessibilité au territoire

56% des ménages de l'EPCI ont deux voitures ou plus contre 49% dans le Bas-Rhin hors métropole de Strasbourg. 23% des actifs travaillent dans un autre département (pour la plupart en Allemagne). Les grands flux de déplacements des actifs vont vers l'Eurométropole ou Haguenau ou l'Allemagne.

AXE - S'ENGAGER EN QUALITÉ D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DES MOBILITÉS

Ces données marquent l'importance des enjeux avec la prise de compétence Mobilités douces / LOM au 1^{er} juillet 2021.

Il nous faut parvenir à conforter notre position métropolitaine entre Karlsruhe - Haguenau - Strasbourg, sauf à risquer de perdre notre place de « territoire de relais de croissance régionale ».

Quatre axes de progrès sont principalement à prendre en compte sans exclure pour autant d'autres pistes ou opportunités possibles :

- l'axe Sud-Nord (TER) sans rupture de charge à Lauterbourg et avec un cadencement renforcé (projet REM),
- les axes Est-Ouest,
- l'axe ferré Est-Ouest Obermodern - Haguenau - Roeschwoog - Rastatt, actuellement en friche. Cet axe est non seulement susceptible d'être le support d'un ancrage fort dans son territoire dans le réseau de transport public de « proximité » de la grande région de Karlsruhe (tram-train) mais aussi d'ouvrir de nouvelles perspectives de liaisons régionales, Ouest-Est (Saarbrücken – Rastatt),
- la fluidification des flux dans l'espace PAMINA s'impose, de même, sur le plan routier. Deux pistes sont à envisager : l'augmentation de la capacité d'absorption des flux des axes transversaux les plus stratégiques du côté Alsacien ; un nouveau pont sur le Rhin devrait, de même, être mis en projet dans cet espace.

La Communauté de Communes soutiendra les travaux nécessaires à la rénovation de la ligne entre Roeschwoog et Beinheim pour le fret de l'entreprise Roquette.

Dans le cadre de la mise en place ZFE par l'Eurométropole de Strasbourg et au titre d'autorité organisatrice de la mobilité, depuis le 1er juillet 2021, la Communauté de Communes du Pays Rhénan, située aux abords au sens de la Loi d'Orientations des Mobilités, a été consultée pour avis.

Conscients des enjeux de santé publique que cela implique, les élus du Pays Rhénan se heurtent à des réalités sociales et économiques et ont pris acte, par délibération :

- de l'enjeu de santé publique que constitue l'amélioration de la qualité de l'air,
- de l'urgence à agir pour revenir en-deçà des seuils réglementaires tels que définis par l'Union européenne et fixés par le code de l'environnement,
- de la nécessité d'une action sur les émissions du parc automobile compte tenu de leur influence sur la présence de certains polluants dans l'air,
- de la réglementation issue de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, imposant aux collectivités territoriales connaissant des dépassements récurrents des seuils de pollution atmosphérique à mettre en place une zone à faibles émissions (ZFE) sur leur territoire,

- de l'objectif concomitant d'une transition énergétique des motorisations dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone, et ainsi de la nécessité d'une préparation du territoire à l'interdiction de vente des véhicules recourant aux énergies fossiles, fixée pour 2040 à l'échelle nationale (plan climat de la France).

Néanmoins l'avis favorable de la Communauté de Communes est assorti de conditions concernant notamment la position attendue de l'Eurométropole vis-à-vis du cadencement du REM et du soutien de l'Eurométropole à la mise en place de solutions de mobilités alternatives.

Par ailleurs, la Communauté de Communes veillera à pouvoir participer aux réflexions aux différents stades d'évolution de la ZFE dans le cadre d'une concertation accrue et d'une évaluation de la ZFE incluant notre territoire.

L'actualité de la ZFE et la problématique du cadencement du REM montrent qu'il faudra s'outiller d'un plan de mobilité intercommunal sur lequel la Communauté de Communes pourra s'appuyer dans les discussions et les négociations avec l'Eurométropole, la CeA, la Région Grand Est, l'Etat.

AXE – MENER DES ACTIONS EN FAVEUR DES MOBILITES DOUCES ET DE L'INTERMODALITE



En 2018, la part des actifs se déplaçant en voiture était de 87%. Développer l'intermodalité et le rabattement vers les gares constituent une stratégie importante.

Une étude de la Région Grand Est et de la SNCF, à l'appui des données de fréquentation de chaque gare, du nombre de montées dans le train de voyageurs en fonction de la commune d'appartenance, de la répartition des clients par structure tarifaire (abonnés, étudiants etc...), des zones de chalandise ou de rabattement, des capacités de stationnement (vélos et voitures) et du taux d'occupation, a montré des besoins d'accroissement des capacités actuelles.

Aménagement des abords dans 7 gares sur le territoire (Kilstett- Gamsheim- Herrlisheim- Drusenheim - Sessenheim- Rountzenheim-Auenheim et Roppenheim)
Celle de Roeschwoog est en cours (2022 – 2023)

Aucune commune ne porte un périmètre de transport urbain (lignes régulières) ni de transport à la demande. Si les axes routiers, autoroutiers et ferroviaires du sud au nord avec 8 gares TER irriguent efficacement le territoire, les transports interurbains n'offrent pas une desserte suffisante pour satisfaire les besoins en mobilité alternative à la voiture individuelle. Les difficultés de stationnement vélo ou voiture pour rejoindre les gares SNCF du secteur sont souvent signalées. Le covoiturage se développe à proximité des bretelles d'accès à l'autoroute, des parkings de grandes surfaces ou du passage vers l'Allemagne. D'autres projets de créations d'aires de covoiturage commencent à voir le jour ou sont en cours de réflexion.

Dans le contexte d'un territoire insuffisamment desservi et de trajets moyens ou longs, le covoiturage offre ainsi une alternative à l'absence de transports en commun.

Mettre en œuvre des actions favorisant l'intermodalité - Encourager les déplacements doux des habitants (transports en communs, covoiturage, pistes cyclables...)

L'objectif est de développer les modes de transports collectifs et écoresponsables. L'ensemble des actions permettent de renforcer l'aménagement du territoire selon l'armature urbaine des bourgs-centre et les projets de regroupements de services.



Exemples :

Schéma de mobilité

Programme pluriannuel d'investissement avec au préalable élaboration d'un schéma intercommunal des voiries co-construit avec les communes (en cours)

Mise en œuvre d'un Schéma Cyclo en cours d'élaboration

Réalisation d'un itinéraire cyclable nord sud le long du Rhin – Route VNF (23 km) et des liaisons avec la VéloRoute et les villages

Développement du stationnement cyclable

Installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Soutien en animation (Fête du vélo...) et auprès des écoles (Défi Vélo)
Déploiement des bornes de recharge électrique au niveau des gares et sur tout le territoire



Incitation à l'achat de vélos électriques.
Réflexion sur la mise en place d'un service de transport à la demande (cf. Services aux habitants).

AXE 4 : Environnement et énergie

En 2016, le secteur résidentiel représente 18% des émissions de CO2 (ce chiffre est de 14% dans le département hors métropole) et 54% de la consommation électrique totale proviennent de la consommation résidentielle. Parmi les locaux évalués entre 2013 et 2020 (obligatoire en cas de cession ou location) 10% étaient classés G en performance énergétique.

La Communauté de Communes a approuvé un **Plan Climat Air Energie Territorial (approbation le 21 septembre 2020)**.

La vision de la Communauté de Communes du Pays Rhéna se décline autour d'axes structurants:

- Des logements éco-rénovés et des usages sobres, avec une exemplarité des bâtiments publics.
- Une mobilité propre, active, partagée et adaptée aux besoins locaux.
- Une production agricole qui améliore ses pratiques et un territoire qui préserve la biodiversité et capte du carbone.
- Une économie locale durable, moteur de l'attractivité du territoire, qui repose sur des consommations et des productions de biens et services locaux et responsables.
- Une production d'énergie à partir de ressources renouvelables locales.
- Une mobilisation, une animation et une gouvernance autour du Plan Climat.

et de principes à respecter dans tous les axes :

- Une action directe de la Communauté de Communes sur son patrimoine et ses compétences.
- Une mobilisation de tous les acteurs.
- Une anticipation des conséquences du dérèglement climatique.
- Une prise en compte des enjeux de la qualité de l'air.

La philosophie de cette stratégie « Une stratégie pour préparer l'avenir »

Le territoire du Pays Rhéna, au travers la vision portée dans la stratégie de son plan climat air énergie territorial, vise à :

- Se positionner sur des problématiques nouvelles comme un **territoire exemplaire** et le rendre **attractif**.
- **Améliorer la qualité de vie des habitants**, en leur permettant de réduire leurs charges énergétiques et d'améliorer le niveau de confort de leur logement, en réduisant leur temps de déplacement, en préservant les espaces naturels, en améliorant la qualité de l'air...
- **Anticiper et éviter les coûts de l'inaction face au changement climatique** : le coût de l'inaction est estimé entre 5 et 20% du PIB, soit **entre 50 et 200 millions d'euros/an** alors que le coût de l'action peut être estimé à 7 millions d'euros an.
- **Coordonner la transition énergétique et écologique de son territoire**, pour parvenir à des investissements pour anticiper et réaliser des économies dans le futur (allègement de la facture énergétique du territoire : 2600€/habitant en 2016 qui pourrait doubler d'ici 2030 étant donné l'augmentation croissante et prévisible du prix des énergies).

- Orienter les investissements réalisés par la collectivité vers des actions efficaces en lien avec la stratégie du PCAET.
- **Impulser une nouvelle dynamique de territoire** en valorisant le patrimoine, en encourageant des nouvelles filières économiques locales, en réhabilitant le parc bâti, et en renforçant l'identité territoriale...
- **Instaurer une dynamique transversale et participative** en structurant de nouveaux projets, renforçant l'ambition d'actions incontournables et impliquant l'ensemble des acteurs du territoire, les citoyens, les communes et les services de la collectivité.

Les actions en faveur de la rénovation thermique des bâtiments et du développement des modes doux de transport ont été identifiées.

AXE - METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILIES

La compétence de « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est confiée, à compter du 1er janvier 2022, à une régie dotée de la personnalité juridique et financière. La Communauté de Communes reste toutefois consultée au préalable sur toute décision stratégique prise à savoir :

- Toute décision relative au mode de facturation des déchets ménagers et déchets assimilés.
- Toute décision relative à la tarification et au coût du service.
- Toute modification significative du mode de tri sélectif des déchets.

Gestion des déchets et mise en œuvre du PLPDMA

La Communauté de Communes du Pays Rhénan a mis en place des leviers de prévention tels que la redevance indicative, le contrôle d'accès en déchèteries et la distribution de composteurs...

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été élaboré en 2020-2021, sa mise en œuvre permet de :

- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue pour inciter à réduire la production des déchets et développer le recyclage.
- Mettre en place des projets fédérateurs, à vocation sociale et/ou pédagogique avec les habitants, développer des partenariats, favoriser l'esprit associatif (ateliers créatifs, guides composteurs...).
- Communiquer, au grand public, les actions en place et en projet.

Principales actions du PLPDMA :

Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri (horizon 2023)

Renforcement du compostage de proximité

Incitation à la gestion alternative des déchets verts

Développement de la communication Zéro Déchets

Etude sur le déploiement du tri à la source des biodéchets (obligatoire pour tous les producteurs d'ici 2023)

Rénovation de la déchèterie de Roeschwoog avec projet de recyclerie (pour mémoire).



AXE – REDUIRE L’EMPREINTE CARBONE ET S’ENGAGER DANS LA TRANSFORMATION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Développer l'énergie renouvelable et les économies

Actions d'atténuation du changement climatique, de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la consommation d'énergie, de la performance du bâti et de la qualité de l'air.

Exemples :

Travaux d'économies d'énergie – éclairage public dans les zones d'activités

Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques en relation avec la densité et les objectifs nationaux et les objectifs renforcés au niveau régional

Rénovation de l'éclairage public dans les zones d'activités

Mise en œuvre du plan climat air énergie du territoire (PCAET) avec un bilan à 3 et 6 ans

Promotion des actions exemplaires / Communications spécifiques

Animation interne Eductour

Mise en place d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat en lien avec le PETR ; mission confiée à Oktave - permanences au siège de la Communauté de Communes

Soutien aux commerçants et aux artisans dans la mise en œuvre d'actions - partenariat avec la chambre de métiers – Opération Eco Défi ;

Salle l'ESCAL : Création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur avec le club house de Dalhunden ;

Mise en place d'ombrières photovoltaïques sur les parkings (MSAP, Piscine, ESCAL, ...).

Analyse des potentiels EnR (Photovoltaïque, hydrogène, géothermique...) focus ZA, enjeux spécifiques du photovoltaïque flottant.

Le territoire développe, à ce jour, deux projets identifiés de parcs photovoltaïques flottants (Leutenheim et Dalhunden). Les élus ont exprimé une attente pour un développement cohérent de ces projets sur le territoire du Pays Rhénan.



Intégrer la lutte contre le changement climatique pour adapter le territoire – sensibilisation

Exemples :

Politique d’animation sur l’urbanisme durable (cf. Aménagement du territoire)
Politique d’animation (Maison de la nature...) en lien avec l’animation jeunesse
Politique de communication sur l’exemplarité – retour d’expérience.

Mener des actions en faveur de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La Communauté de Communes du Pays Rhénan est riveraine du Rhin. Elle abrite sur son territoire des milieux naturels alluviaux liés au fleuve dont la gestion et la restauration sont nécessaires. Certains de ces milieux sont particulièrement remarquables.

En outre, la Communauté de Communes s’engage avec le SDEA maître d’ouvrage et en lien avec le SAGE de la Moder, dans un projet de Programme pluriannuel d’Etudes préalables au PAPI de la Moder ; ce programme est en cours d’élaboration. Il visera à animer la démarche, à améliorer la connaissance pour une stratégie de gestion du risque, à réaliser des analyses environnementales et socioéconomiques, à prendre en compte le risque dans l’urbanisme et à réaliser des études de définition de travaux.

La compétence GEMAPI a été déléguée au SDEA, le programme de restauration sur le territoire est le suivant :

Programme de restauration de la Sauer (2021-2022), digue de Soufflenheim pour 800k€ (2024-2025)
Programme de restauration de la Moder (2021 à 2024), programmes Plan Rhin Vivant (2021-2022)
Etude hydraulique sur la partie aval de la Zorn (2021 à 2023), étude portant sur le système d’endiguement d’Herrlisheim (2021 à 2023), digue d’Herrlisheim (2024-2025)

La Communauté de Communes contribue à la sauvegarde de la biodiversité et des paysages Rhénans en s'engageant dans des projets de restauration des milieux Rhénans.

Adhésion pour la période 2020-2025 à la démarche du Plan Rhin Vivant - programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse d'un montant global de 985 000 € sur une durée de 4 ans pour le territoire du Pays Rhénan.

Exemples :

Reconnexion d'anciens bras du fleuve

Restauration de zones humides / roselières

Renaturation / diversification de berges

Redynamisation des massifs alluviaux

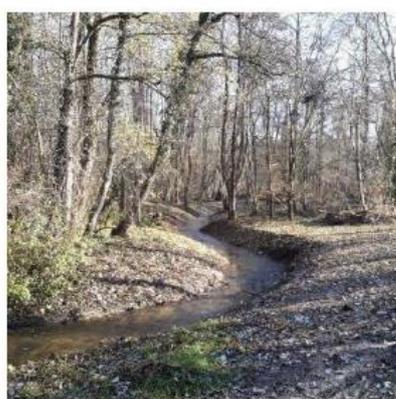
Amélioration de la gestion et du fonctionnement des ouvrages hydrauliques

Création de mares sur la commune de Gamsheim

Plan de gestion des saules têtards et de restauration des ripisylves

Actions Trames Vertes et Bleues et du contrat de territoire « Eau et Climat » du Rhin Vivant

Projet écotouristique de développement transfrontalier – parc paysager des milieux Rhénans (Gamsheim).



Par ailleurs, des travaux sont envisagés pour le rétablissement des buses du Rossmoerder avec une co-maîtrise d'ouvrage avec le SDEA.

La Communauté de Communes reverse la taxe GEMAPI au SDEA et assure le suivi de la programmation des actions pluriannuelles en subdéléguant la compétence GEMAPI au SDEA.

L'élaboration par l'Etat et le suivi des PPRI de la Moder, de la Sauer et du Rhin (Gamsheim-Kilstett) nécessitent la prise en compte, par la Communauté de Communes aux côtés des Communes, des enjeux « digues » et du PAPI d'intention de la Mode engagé par le SDEA.

AXE 5 : Services aux habitants

AXE - METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (0-3 ans)

Gestion des structures d'accueil destinées à la petite enfance

Deux modes de garde sont présents sur le Pays Rhénan :

- le mode de garde collectif : le multi accueil du Pays Rhénan à Drusenheim et les micro crèches,
- le mode de garde individuel.



- Gestion du Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance, situé à Herrlisheim, est un lieu d'information, de rencontre et de professionnalisation.

Le relais est au service :

- **Des parents et futurs parents**

Le Relais Petite Enfance propose :

- Un accompagnement dans le choix du mode d'accueil de l'enfant.
- La mise à disposition d'une liste d'assistantes maternelles (AMAT) en activité sur le territoire.
- Des informations sur les droits et obligations des employeurs.
- Des animations : ateliers, cafés parents-assistantes maternelles.

- **Des assistantes maternelles**

Le Relais Petite Enfance soutient professionnellement les assistantes maternelles :

- Conseils sur les droits et les devoirs des salariés.
- Mise à disposition de ressources pédagogiques.
- Temps collectifs : ateliers, cafés parents AMAT.
- Soirées thématiques et des formations.
- Aide pour l'obtention de l'agrément.

- **Des enfants**

- Ateliers d'éveil organisés 3x/semaine.
- Ateliers délocalisés dans les communes du Pays Rhénan.
- Cafés parents-AMAT.

Exemples :

Création d'un guichet unique pour faciliter le parcours du parent

Accompagnement des assistantes maternelles en sous-activité

Offre d'un cadre de rencontres et d'échanges.



- Coordination et suivi de la Délégation de Service Public relative à la gestion du multi-accueil intercommunal.

AXE - MISER SUR LES JEUNES POUR LEUR PROPOSER DES STRUCTURES EDUCATIVES ET LUDIQUE DE QUALITE

Coordination et suivi du schéma directeur intercommunal du service périscolaire

S'agissant de l'accès au périscolaire, une réflexion globale a été engagée à l'échelle du territoire avec la mise en place d'un schéma pluriannuel et d'un fonds de concours de la Communauté de Communes en direction des communes, afin de rechercher des solutions pertinentes, viables, efficaces, mutualisées en matière d'offres périscolaires en rapport à la proximité des écoles.

Il importera de suivre le dialogue entre la direction des services académiques et les élus locaux, en relation avec les questions de réseau scolaire permettant la mise en œuvre d'une organisation pérenne de ce réseau. Il s'agit de répondre à la demande croissante.

Exemples :

Soutien à la création de nouvelles places d'accueil périscolaire

Animation des groupes de travail liés aux objectifs fixés par la CeA

Mise en place, gestion et coordination d'actions d'animation ou d'accompagnement à la citoyenneté en faveur ou impliquant des jeunes de 12 à 25 ans

La Communauté de Communes conduit une politique jeunesse très dynamique en partenariat avec la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC Alsace).

La démarche des animateurs encourage l'écoute et la participation des jeunes en les invitant à s'impliquer et à organiser eux-mêmes leurs actions. (4 modes d'action : favoriser la rencontre, l'accroche, le lien, la découverte de projets et proposer un espace d'implication et d'engagement).



Exemples :

Animation et gestion du Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ)
Promotion de la jeunesse dans le cadre transfrontalier



Participation et soutien à des structures d'insertion sociale et/ou professionnelle d'intérêt communautaire

Soutien sous forme de subventions à :

- La mission locale d'Alsace du Nord.
- La mission locale et relais emploi à Schiltigheim (pour la commune de Kilstett).

Exemple :

Adhésion au partenariat « s'engager c'est permis » avec la mission locale d'Alsace du Nord.

Action sociale d'intérêt communautaire

Exemple :

Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF.

AXE - ETRE A L'ECOUTE DU TISSU ASSOCIATIF POUR MIEUX ORGANISER LE TERRITOIRE

Développement, gestion et promotion intercommunale

La piscine Odonates à Drusenheim a été inaugurée en septembre 2019.

Elle cible prioritairement la natation scolaire ; accueille 155 classes situées dans et hors du territoire. Les créneaux ainsi qu'un maître-nageur (MNS) d'enseignement sont mis à disposition gratuitement aux écoles de la Communauté de Communes.

La piscine Odonates propose plusieurs activités :

- Une école de natation.
- Des cours d'aquagym/aquabike.
- Un jardin aquatique.

Elle accueille :

- Un club de natation : La Vague.
- Deux clubs de plongée : Calypso et Alsace Nautil Club.

Exemple :

Développement des activités



Gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

La salle de l'ESCAL à Dalhunden est un bâtiment sportif et culturel entretenu et géré par la Communauté de Communes du fait de son histoire intercommunale particulière.

La vie associative du territoire est particulièrement dense avec un réseau d'associations impliquées dans des secteurs variés (culture, sport, loisirs...). L'offre en équipements sportifs et de loisirs est relativement complète, mais tout de même plus importante dans les communes du Sud. On dénombre près de 140 équipements pour 37 000 habitants.

La Communauté de Communes a lancé une étude en 2019 pour permettre aux élus d'engager une réflexion sur l'intérêt communautaire de certains projets visant à renforcer l'offre d'équipements sur le territoire.

L'étude visait à pointer les besoins en équipements et activités sportives en vue d'une cohérence territoriale et d'éventuelles mutualisations puis à déterminer les moyens d'optimisation des infrastructures sportives en cherchant les complémentarités et les pistes de mutualisation.

Elle a permis d'élaborer un plan d'actions identifiant l'opportunité de la construction d'un nouvel équipement pour les communes du Nord.

Exemple :

Soutien de la Communauté de Communes par voie de fonds de concours à un équipement porté par une commune du Nord du territoire.

La prise en charge de l'investissement serait d'environ un 1/3 par la Communauté de Communes, un autre 1/3 par des subventions et le 1/3 restant par les communes intéressées par le projet qui totalisent près de 8000 habitants (cf Axe 5 – action 521b).

Il n'est pas envisagé de rajouter cet équipement dans l'intérêt communautaire, ni d'en assumer le coût du fonctionnement.

AXE – METTRE EN OEUVRE UN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES ET LIEUX PUBLICS DE LECTURE

Mise en réseau des médiathèques, bibliothèques et points lecture du Pays Rhénan

Maillage territorial d'équipements de lecture satisfaisant :

- 9 communes proposent un accès aux livres ou à d'autres médias.
- 3 médiathèques : Drusenheim, Herrlisheim et Roeschwoog.
- 2 bibliothèques municipales : Gamsheim et Kilstett.
- 4 points de lecture : Rountzenheim-Auenheim/ Dalhunden/ Fort-Louis/ Offendorf.

8 bibliothécaires professionnels.

78 bibliothécaires bénévoles.

67 000 documents proposés.

Appui de la bibliothèque d'Alsace.

Exemples :

Création d'un comité de pilotage

Recherche de mutualisations en lien avec la bibliothèque d'Alsace

Mise en réseau des animations

AXE - INFORMATION ET SENSIBILISATION DES PERSONNES AGEES

Accompagnement et soutien aux actions d'adaptation du territoire au vieillissement démographique (Silver économie, résidences seniors, maintien à domicile)

La population du Pays Rhénan vieillit plus rapidement qu'au niveau départemental (+ 2.4% des 60 ans et plus contre + 2.1% à l'échelle départementale). L'accompagnement et le soutien au vieillissement sont donc des enjeux majeurs du territoire en matière d'habitat, d'aide à domicile, de mobilité ou encore d'animations.

Exemple :

Conduite d'une étude diagnostic et besoins

Actions de soutien aux aidants

Réflexion inter-communale sur l'implantation de résidences seniors

Réflexion - étude sur le transport à la demande.

AXE - DEVELOPPEMENT D'UN POLE DE SERVICES D'ACCUEIL

Gestion de la Maison de Services, définition des obligations de service public y afférentes et accompagnement de la population dans le cadre de la digitalisation des services publics

Pour mémoire : Accompagner la structuration ou le regroupement des services publics – Maison de services située à Drusenheim.

L'accès aux services numériques devra être facilité (information sur les procédures dématérialisées, points d'accès libres à internet, accompagnement des usagers dans l'appropriation et l'utilisation des outils numériques).

Exemple :

Création d'une maison de services labellisée

Accompagnement des habitants à l'usage du numérique et acquisition d'équipements au sein de la maison de services



AXE 6 : Coopération et communication

AXE - PROXIMITE INTERCOMMUNALITE / COMMUNES

Depuis sa création en 2014, la Communauté de Communes du Pays Rhéna s'est développée au regard des évolutions réglementaires, de nouvelles prises de compétences mais aussi dans un souci d'accompagnement et de soutien aux communes.

Le premier schéma de mutualisation, adopté en 2016, retrace cette volonté de coopération avec les communes.

Dans ce cadre, plusieurs actions déjà développées restent à poursuivre ; telles que :

- La mise en place de groupements de commandes avec les communes volontaires : ont été proposés des marchés publics relatifs notamment à l'énergie, aux assurances, aux fournitures de bureautique et aux photocopieurs.
- La mise en place d'un service commun de marchés publics : créé le 1er avril 2017, il compte 14 communes membres et mobilise 2 ETP.
- Le développement de la mutualisation des pratiques professionnelles entre les agents : des rencontres entre secrétaires de mairie/DGS sont ainsi proposées chaque année.
- La mutualisation de sessions de formations : un partenariat a été établi avec la Communauté de Communes voisine Plaine du Rhin et le CNFPT afin de proposer aux agents des actions de formation sur le territoire. Cette offre s'est d'abord adressée aux secrétaires de mairie avant de s'ouvrir aux agents techniques et ATSEM. Des formations sauveteurs-secouristes du travail sont également proposées chaque année. Les autres besoins de formation (CACES par exemple) font l'objet d'un recensement par la Communauté de Communes afin de permettre la mutualisation de sessions.

La création d'un service technique commun peut être envisagée à l'occasion de la prise de compétence de la voirie d'intérêt communautaire.

Afin de développer davantage le soutien aux communes, un service informatique centralisé pourrait être proposé aux communes souhaitant en bénéficier.

Exemples

Organisation de rencontres entre professionnels (DGS, DST) pour des partages d'expériences-réseaux de professionnels

Conseil et appui dans des dossiers spécifiques (RH, technique...)

Accès à un service juridique via SVP

Accompagnement technique (projet de rénovation, réduction consommation...)

Contribution au service d'incendie et de secours

Stratégie, plan d'actions et suivi de la mise en œuvre du Plan Climat Air-Energie Territorial en lien avec le PETR de la Bande Rhénane Nord, scoring

Contribution à la relance économique et signature d'un Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) intégrant les projets des communes

Conseil et appui dans les démarches des communes au montage de dossiers d'urbanisme... ;

Veille et appels à projets, nouveaux dispositifs européens

Accompagnement technique (projet de rénovation, réduction consommation, suivi des consommations...)

AXE – COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE



Site internet



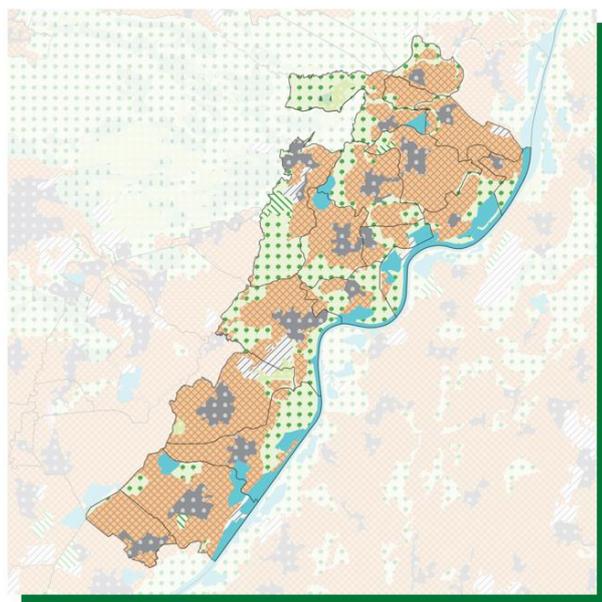
Bulletin intercommunal



ANNEXES

ANNEXE 1 - PROFIL DU TERRITOIRE

Source Ithéa conseil (Novembre 2021)



PROFIL CROISÉ

CC DU PAYS RHÉNAN

15/11/2021

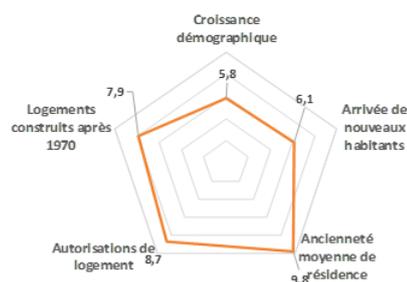
SYNTHÈSE – DYNAMIQUES DE MON TERRITOIRE

Cette page de synthèse vous invite à prendre connaissance des grandes tendances socio-démographiques pour la CC du Pays Rhénan, en quelques minutes, au travers de 5 chiffres-clés. Concernant ces 5 indicateurs clés également, un graphique comparatif vous permet de visualiser comment se situe votre collectivité par rapport à ses pairs de même strate grâce à une classification de 0 à 10 sur chaque donnée.

Les indicateurs pour la CC du Pays Rhénan sont ici comparés à ceux des EPCI comptant entre 20 000 et 40 000 habitants.

- 
6,2% Le taux d'évolution de la population entre 2008 et 2018, soit 2 146 habitants de plus pour la CC du Pays Rhénan en 10 ans.
- 
0,4% La variation annuelle moyenne de la population sur la période 2013-2018 pour la CC du Pays Rhénan, contre 0,0% pour Bas-Rhin hors Métropole de Strasbourg.
- 
21 La durée moyenne (en années) de résidence dans le même logement pour la CC du Pays Rhénan, contre 15 ans en France métropolitaine.
- 
17 Le nombre de logements autorisés annuellement pour 1 000 logements pour la CC du Pays Rhénan entre 2018 et 2020, contre 11 pour la France métropolitaine.
- 
67% La part des résidences principales construites après 1971 pour la CC du Pays Rhénan, soit 10 260 logements construits après 1970.

Synthèse comparative – Dynamiques de mon territoire



Plus l'indice se rapproche de 10, plus la collectivité se situe dans la moyenne supérieure en comparaison aux collectivités de même strate.

Clé de lecture du graphique :

Avec un indice de 5,8 pour la CC du Pays Rhénan, on compte 42% des EPCI de la même strate dont le taux d'évolution de la population entre 2008 et 2018 est plus élevé.

Les 5 indicateurs du graphique :

1. Taux d'évolution de la population entre 2013 et 2018
2. Taux de variation annuel moyen de la population
3. Durée moyenne de résidence dans le logement des ménages
4. Nombre d'autorisations moyennes de logement entre 2018 et 2020
5. Part des logements construits après 1971

SYNTHÈSE – PROFIL DE MA POPULATION

Cette page de synthèse vous invite à prendre connaissance des grandes tendances socio-démographiques pour la CC du Pays Rhénan, en quelques minutes, au travers de 5 chiffres-clés. Concernant ces 5 indicateurs clés également, un graphique comparatif vous permet de visualiser comment se situe votre collectivité par rapport à ses pairs de même strate grâce à une classification de 0 à 10 sur chaque donnée.

Les indicateurs pour la CC du Pays Rhénan sont ici comparés à ceux des EPCI comptant entre 20 000 et 40 000 habitants.



34%

La part des moins de 30 ans dans la population, soit 12 423 individus pour la CC du Pays Rhénan.



42%

La part des familles avec enfants parmi les ménages, soit 6 374 familles dont 1 243 familles monoparentales pour la CC du Pays Rhénan.



35%

L'évolution du nombre de 65 ans et plus pour la CC du Pays Rhénan entre 2008 et 2018, soit 1 827 seniors de plus en 10 ans.



41%

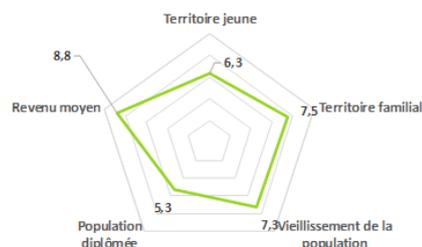
La part de la population diplômée du BAC pour la CC du Pays Rhénan, contre 48% pour la France métropolitaine.



31 220 €

Le revenu moyen pour la CC du Pays Rhénan, contre 0€, pour Bas-Rhin hors Métropole de Strasbourg.

Synthèse comparative – Profil de ma population



Plus l'indice se rapproche de 10, plus la collectivité se situe dans la moyenne supérieure en comparaison aux collectivités de même strate.

Clé de lecture du graphique :

Avec un indice de 8,8 pour la CC du Pays Rhénan, on compte 88% des EPCI de la même strate dont le revenu moyen est moins élevé.

Les 5 indicateurs du graphique :

1. Part des moins de 30 ans dans la population
2. Part des familles avec enfants sur le territoire
3. Part des 15-64 ans ayant un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat
4. Rythme d'évolution du nombre de 65 ans et plus dans la population
5. Revenu moyen des foyers fiscaux

SYNTHÈSE – VIE LOCALE DE MON TERRITOIRE

Cette page de synthèse vous invite à prendre connaissance des grandes tendances socio-démographiques pour la CC du Pays Rhénan, en quelques minutes, au travers de 5 chiffres-clés. Concernant ces 5 indicateurs clés également, un graphique comparatif vous permet de visualiser comment se situe votre collectivité par rapport à ses pairs de même strate grâce à une classification de 0 à 10 sur chaque donnée.

Les indicateurs pour la CC du Pays Rhénan sont ici comparés à ceux des EPCI comptant entre 20 000 et 40 000 habitants.



5,5

Le nombre de professionnels de santé pour 1 000 habitants, contre 6,2 en moyenne en France métropolitaine.



5,3

Le nombre de commerces de proximité pour 1000 habitants, contre 0,0 pour Bas-Rhin hors Métropole de Strasbourg.



2,2

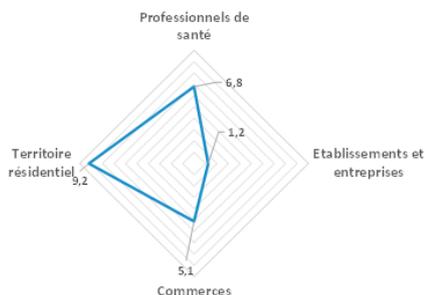
Le nombre d'actifs occupés pour 1 emploi sur le territoire, contre 0,0 pour Bas-Rhin hors Métropole de Strasbourg.



9,6

Le nombre d'entreprises pour 100 habitants, contre 0,0 pour Bas-Rhin hors Métropole de Strasbourg.

Synthèse comparative – Vie locale de mon territoire



Plus l'indice se rapproche de 10, plus la collectivité se situe dans la moyenne supérieure en comparaison aux collectivités de même strate.

Clé de lecture du graphique :

Avec un indice de 6,8 pour la CC du Pays Rhénan, on compte 68% des EPCI de la même strate dont le nombre de professionnels de santé pour 1 000 habitants est moins élevé.

Les 4 indicateurs du graphique :

1. Professionnels de santé pour 1 000 habitants
2. Etablissements enregistrés au répertoire SIRENE pour 100 habitants
3. Commerces pour 1 000 habitants
4. Nombre d'actifs occupés pour 1 emploi présent sur le territoire



DÉMOGRAPHIE

PRINCIPALES DYNAMIQUES

La population a-t-elle augmenté ou a-t-elle baissé ? À quel rythme ? Pour quelles raisons ?

LE RECENSEMENT

Les communes de moins de 10 000 habitants, font l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. À l'inverse, les communes de 10 000 habitants ou plus font l'objet d'une enquête annuelle, 40% de leur population étant recensée sur une période de cinq années.

Pour estimer au plus près la population légale au 1er janvier, l'INSEE s'appuie sur différents fichiers : foyers fiscaux, fichiers d'allocataires de prestations sociales... Cette estimation est essentielle : près de 350 articles de lois ou de codes se réfèrent à la population légale (ex. dotations, nombre de conseillers municipaux, barèmes de certaines taxes...)

Par ailleurs, les données du recensement sont une moyenne estimée sur les cinq dernières années :

- Données INSEE 2017 = moyenne observée sur la période 2015-2019

Les résultats du recensement de l'INSEE de 2019 paraîtront donc en 2022. A noter que, du fait de la crise sanitaire, le recensement 2021 est repoussé à 2022.

Données générales

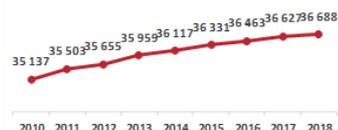
Populations légales au 1er janvier 2021 :

Population municipale : 36688 hab.
Population comptée à part : 449 hab.
Population totale : 37137 hab.
Superficie : 162,8 km²
Densité de population au km² : 225 habitants

Source : INSEE 2018 et INSEE 2021

La CC du Pays Rhénan accueille 36 688 habitants selon les dernières estimations de l'INSEE.

Évolution annuelle de la population depuis 2010



Source : INSEE 2010-2018

De 2010 à 2018, la population du territoire est passée de 35 137 à 36 627 habitants, soit une évolution de +4% sur la période.

Indicateur clé | Évolution de la population de 1968 à 2018



INSEE 1968-2018

En 2018, la population était de 36 688 habitants.

Évolution du nombre de foyers allocataires de la CAF et de foyers fiscaux entre 2016 et 2020

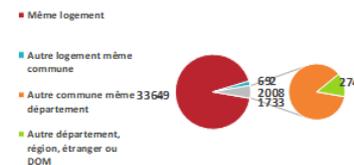
	2016	2017	2018	2019	2020	Evo 2016-2020
Allocataires CAF	4 447	4 438	4 438	4 705	4 759	+7%
Foyers fiscaux	19 678	19 743	19 898	20 166	ND	+2%

Caf.data, 2016-2020 et DDFIP 2016-2019

Pour la CC du Pays Rhénan, le nombre d'allocataires de la CAF est passé de 4 447 à 4 735 entre 2016 et 2020, soit une évolution de 7%.

Comment se renouvelle la population ? Le profil des nouveaux arrivants est-il similaire au reste de la population ?

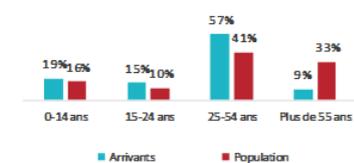
Lieu de résidence de la population un an auparavant (en 2017) – En nombre



Source : INSEE 2018

En 2018, 274 habitants de l'EPCI résidaient l'année précédente dans un autre département, une autre région, à l'étranger ou dans un DOM.

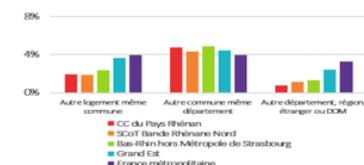
Âge des arrivants par rapport au reste de la population



Source : INSEE 2018

En 2018, 57% des nouveaux arrivants de l'EPCI avaient entre 25 et 54 ans.

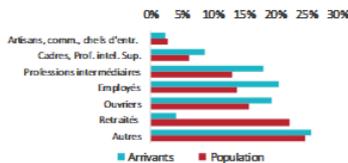
Lieu de résidence de la population un an auparavant (en 2017) – En %



Source : INSEE 2018

En 2018, 2% des habitants de l'EPCI résidaient l'année précédente dans un autre logement de leur commune de résidence.

Catégorie socioprofessionnelle* des arrivants par rapport au reste de la population



Source : INSEE 2018

En 2018, 21% des nouveaux arrivants de l'EPCI faisaient partie de la catégorie employés.

CE QUI FAIT ÉVOLUER LE PROFIL DES HABITANTS

L'arrivée de nouveaux habitants qui ont un profil différent de la population déjà résidente (âge, CSP...) peut s'expliquer par plusieurs facteurs : offre de formation et d'emploi, livraison de nouveaux logements, bonne « réputation » de la commune...

LA DÉFINITION

Dans la catégorie « Autres » des CSP de l'INSEE, on entend les « autres personnes sans activité professionnelle », soit les élèves, les étudiants et les hommes/femmes au foyer.

TRANCHES D'ÂGE

Mon territoire est-il jeune ? Étudiant ? Familial ? Vieillissant ? Quelles classes d'âge sont en hausse / en baisse ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Plus l'indice de jeunesse est élevé, plus la population est jeune.

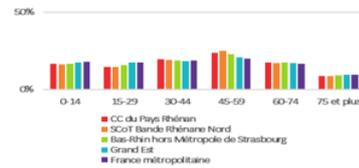
- o **Indice de jeunesse** = Les moins de 20 ans / les plus de 60 ans

LA PYRAMIDE DES ÂGES

- 1 L'espérance de vie des femmes étant plus élevée, les hommes (en bleu) sont souvent sous-représentés en haut de la pyramide
- 2 La génération des babyboomers est représentée dans la 2ème moitié de la pyramide (les 60-74 ans)
- 3 La pyramide peut se creuser entre 18 et 30 ans, notamment si les jeunes partent pour se former ou pour un 1^{er} emploi
- 4 Plus la base de la pyramide est large, plus la population est jeune

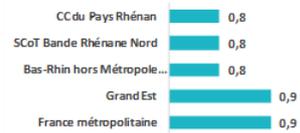
Les différences entre 2008 et 2018 sont visibles à travers les espaces blancs encadrés et/ou les dépassements.

Indicateur clé | Détail de la population par classes d'âge



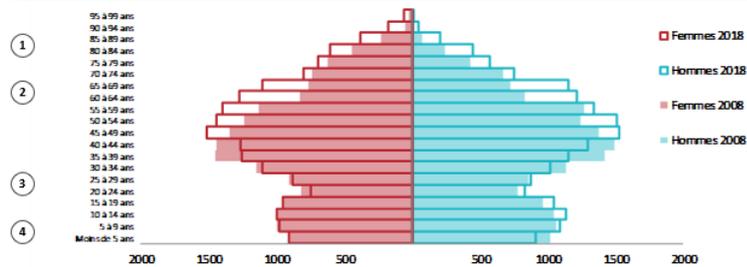
En 2018, les 0-14 ans représentaient 16% de la population de l'EPCI, contre 18% pour la France métropolitaine.

Indice de jeunesse*



En 2018, on comptait pour la CC du Pays Rhénan 0,8 personne(s) de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans.

Pyramide des âges de la population



CSP, DIPLOME, NATIONALITE, IMMIGRATION

La population compte-elle beaucoup de cadres ? D'ouvriers ? D'employés ? De retraités ? Est-elle diplômée ?

LES CSP

Le code des catégories socio-professionnelles a été élaboré en 1951. Le système reflétait le modèle économique de l'époque avec des catégories telles que « salariés de l'agriculture » ou « patrons de l'industrie et du commerce ».

La version actuellement en vigueur (PCS-ESE 2017) est une ventilation plus détaillée. Elle éclaire certaines catégories pour mieux prendre en compte l'apparition de nouveaux métiers, notamment ceux de la fonction publique.

Catégorie Socio Professionnelle (CSP)

- = Synthèse de la profession
- + Position hiérarchique
- + Statut (salarié ou non)

Le « découpage » de la société en CSP n'a pas fini d'évoluer : un collectif de chercheurs a même imaginé une nomenclature européenne (European Socio-Economic Groups).

Indicateur clé | Les 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle



En 2018, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures était de 8% pour la CC du Pays Rhénan, alors que ce chiffre était de 7% pour Grand Est.

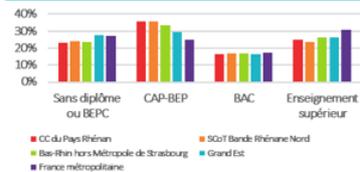
Evolution des 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle*

	2008	2013	2018	Evol. 2008-2018
Agriculteurs exploitants	78	80	90	+18%
Artisans, com. chefs d'	841	1056	973	+16%
Cadres et prof. intel. sup.	1734	2 082	2 309	+33%
Professions intermédiaires	4 038	4 370	4 918	+21%
Employés	4 717	4 855	5 118	+9%
Ouvriers	6 905	6 401	5 788	-11%
Retraités	8 808	7 453	8 184	+20%
Autres	3 894	3 497	3 442	-7%
Ensemble	28 411	29 574	30 720	+8%

Source : INSEE 2008-2018

Entre 2008 et 2018, les habitants de la CSP « employés » ont évolué de +9% pour la CC du Pays Rhénan.

Population non-scolarisée (qui a terminé ses études)* par niveau de diplôme



En 2018, on enregistrait 25% de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 15 ans ou plus non-scolarisés de l'EPCI.



Communauté de communes du Pays Rhénan
32, rue du général de Gaulle 67410 DRUSENHEIM
Tél. : 03.88.06.74.30

Mail : contact@cc-paysrhenan.fr
En savoir plus : www.cc-paysrhenan.fr